



Ref : CA2015/224

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 OCTOBRE 2015

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE REGIME DE COTISATIONS POUR LA PARTICIPATION AUX PRATIQUES SPORTIVES DES PERSONNELS DE L'UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE

➤ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 9 octobre 2015 réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-3,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne en vigueur,

Vu l'avis favorable du comité technique de l'Université Bordeaux Montaigne rendu en sa séance du 2 octobre 2015,

Après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE d'approuver le régime de cotisations pour la participation aux pratiques sportives des personnels de l'Université Bordeaux Montaigne, tel que présenté dans le document joint en annexe de la présente délibération.**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 09 octobre 2015.

Nombre de membres présents	15
Nombre de membres représentés	8
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	23
Nombre de votes pour	0
Nombre de votes contre	23

Le Président,

Signé

Jean-Paul JOURDAN.

Publié le: 26/11/2015

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le: 05/11/2015